

Joy Sorman est bien la fille de son père, le penseur libéral Guy Sorman

Le 25 mars dernier, Melle Joy Sorman, journaliste et écrivain, commettait dans Libération un article intitulé « Le vote des étrangers : plus qu'un droit, une nécessité ». Elle soutient ainsi la proposition de loi constitutionnelle visant à accorder le droit de vote aux étrangers aux élections locales, qui sera présentée par des députés PS, PC et Verts, dont Patrick Braouezec et le très comique Noël Mamère. Avant de passer en revue les arguments de ce court article, il convient de rappeler qui est Joy Sorman.

Ancien professeur de philosophie, elle quitta vite l'enseignement pour se livrer à de plus lucratives activités. Elle occupe en effet le poste de chroniqueuse sur Paris Première ainsi que sur Canal Plus, chaîne bobo s'il en est et un des principaux vecteurs de la bien-pensance télévisuelle. Elle fut aussi l'auteur d'un ouvrage qui, à n'en pas douter, ne passera pas à la postérité littéraire. Son titre « Du Bruit », résume cependant assez bien le sujet du livre, qui est le groupe de rap NTM. Melle Sorman lui rend un vibrant hommage ainsi qu'à Joey Starr, son leader charismatique, tout en analysant la portée littéraire et politique (sic) de ses textes.



Ainsi, selon Melle Sorman, le droit public, constitutionnel, la Constitution elle-même seraient des « foutaises » ? Il est vrai que lorsqu'on porte aux nues NTM, l'on peut difficilement émettre des jugements argumentés. Alors rappelons à Melle Sorman ce qu'est la citoyenneté. La citoyenneté est le statut juridique qui permet à un individu de devenir citoyen. Elle donne accès à l'ensemble des droits politiques, tout en créant des devoirs, permettant de participer à la vie civique d'une société ou d'une communauté politique, par opposition au fait d'être simple résident. En France (et dans bien d'autres pays), la citoyenneté est indissociable de l'adhésion à des valeurs et in fine à une identité.

Mais de cela, notre chroniqueuse émérite n'a cure. Comme d'habitude dans ce genre de discours, les devoirs sont évacués pour une citoyenneté à la carte. Joy Sorman, comme son géniteur, déteste la France et récuse son identité. Il est donc logique qu'elle ne cherche pas à promouvoir l'assimilation par la démarche d'adhésion à la communauté nationale. D'où son concept qui selon elle permet la justice et l'égalité : la citoyenneté de résidence. Le « citoyen de résidence » pourra donc disposer du droit de vote, sans remettre en cause son appartenance d'origine et en gardant ses valeurs et sa culture. L'unique légitimité de cette citoyenneté de résidence repose sur le travail. Les immigrés travaillent en France, ils ont donc le droit d'y voter. L'on peut sans peine imaginer que ce raisonnement peut être appliqué à l'échelle mondiale.